

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à 18H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ZAC DE SAINT QUENTIN - MOULIN-LE-COMTE : VENTE DE LA PARCELLE B 10 A MR GILLES CARPENTIER.

2020-12-N° 16

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L2241-1 et suivants ;

La délibération du Conseil municipal 2016-06-N°26 du 28 juin 2016, fixant les tarifs des parcelles de la tranche conditionnelle 1 (LOT A1) de la Z.A.C « Moulin le Comte »,

L'avis du service local du Domaine du 12 Mai 2016 ;

CONSIDERANT la demande de Mr Gilles CARPENTIER pour l'acquisition de la parcelle cadastrée B 10 (582 m²), actuellement domicilié 353 rue de Tannay à HAVERSKERQUE (59660) ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Odile BAUDEQUIN, Maire-adjointe,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE (Maître ALLAN ne prenant pas part au vote) :

ARTICLE 1er - APPROUVER, conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 12 Mai 2016 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée B 10 (582 m²) pour un montant de 55 000 € TTC, à Mr Gilles CARPENTIER, actuellement domicilié à 353 rue de Tannay à HAVERSKERQUE (59660) ;

ARTICLE 2 - DESIGNER Me ALLAN - Notaire rue d'Arras à AIRE SUR LA LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, **ETANT PRECISE QUE**, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

ARTICLE 3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Délibération 2020-12-16

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20201215-2020-12-16-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception en préfecture : 18/12/2020